



Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°10/25

Objet de la délibération : Budget Primitif 2025

L'an deux mille vingt-cinq
et le douze mars
le Comité Syndical du Syndicat mixte
de gestion des nappes de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, Mme Aline CIANFARANI, M. Jérémy CLEMENT, M. Alexandre COUTURIER, M. Xavier DUFOUR, M. Patrick GRIMALDI, M. Daniel HIGLI, M. Didier KHELFA, M. Michel PERONNET, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, M. Noël ROUQUET, M. Frédéric SABATIER, Mme Christiane SALLE, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER.

➤ Procurations :

de Monsieur Jean-Pierre FRICKER à Madame Céline TRAMONTIN
de Monsieur Didier REAULT à Monsieur Didier KHELFA
de Madame Marylène BONFILLON à Monsieur Daniel HIGLI
de Madame Anne-Claire ORIOL à Monsieur Michel PERONNET
de Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémy CLEMENT
de Monsieur Lionel ESCOFFIER à monsieur Xavier DUFOUR
de Madame Céline CHIOUSSE à Madame Christiane SALLE

➤ Membres à voix consultative :

M. Jean-Louis PLAZY
M. Alfred LEXTRAIT

Membres à voix délibérative en exercice : 31

Membres à voix délibérative présents : 17

Procurations : 7

Membres à voix délibérative (présents exprimés + procurations) : 24

Secrétaire de séance : Jérémy CLEMENT

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

Afin de permettre au Syndicat de fonctionner pour l'exercice 2025, il convient de le doter d'un budget primitif.

Le projet de budget que Madame la Présidente soumet au Comité syndical est établi en tenant compte du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance le 28 janvier 2025.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet au comité syndical de déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Ce budget, présenté selon la nomenclature comptable M57, est bien évidemment équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Il intègre d'une part les recettes pour lesquelles il existe d'ores et déjà des garanties quant à leur perception, et d'autre part, les dépenses, de fonctionnement et d'investissement, qui viennent en emploi de ces recettes.

Les recettes comprennent les participations financières des membres et les subventions des partenaires tels que l'Agence de l'Eau, l'Europe au titre du FEDER et le dispositif CAMH-CRAU (assistance technique aux membres dans le cadre de marché de quasi-régie ou de coopération public-public).

Les dépenses pour 2025 concerneront :

→ En section de fonctionnement :

- les charges de personnel
- les dépenses à caractère général parmi lesquelles :
 - Evaluation économique de scénarios alternatifs de transfert d'eau et étude économique des usages de l'eau en Crau (rénovation des canaux actuels versus solutions alternatives)
 - Une étude volume prélevable (EVP) en fonction des différents scénarios de recharge
 - Une étude de faisabilité sur l'optimisation de la recharge artificielle de la nappe de Crau en lien avec le projet de dérivation des eaux du canal EDF
 - La poursuite des suivis quantitatifs, qualité et salinité
 - Une nouvelle phase de contractualisation avec IECF pour l'animation du réseau d'observateurs citoyens de la nappe
 - Un nouveau plan d'actions ressources stratégiques pour 2025/2027
 - La poursuite de l'animation du dispositif de Paiement pour Services Environnementaux des exploitations agricoles engagées et la réponse à un nouvel appel à projets pour la période suivante
 - La poursuite de l'accompagnement des plans et projets d'aménagement à travers la rédaction de porter à connaissance et d'avis
 - Le bilan final du Contrat de nappe
 - Une étude d'opportunité labellisation EPTB

- Une étude sur la fréquentation des sites Natura 2000 par le rolrier d'Europe
- La poursuite de la définition des trames verte et turquoise
- Une nouvelle contractualisation avec le CPIE pour la mise en œuvre du programme pédagogique à destination des scolaires
- Le renouvellement du concours de dessins
- L'organisation d'un festival de l'eau pour 2026 (année des 20 ans du SYMCRAU)

→ En investissement, il s'agira de financer essentiellement :

- Du matériel d'hydrométrie,
- Du matériel informatique et logiciel
- Des véhicules

Le Comité :

OUI l'exposé de Madame la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE le Budget Primitif 2025 par nature section par section et chapitre par chapitre, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 : « Charges à caractère général » (dont études 471 000 €)	716 700.00 €	74 : « Dotations et participations » (dont participation des membres)	1 164 275.71 €
012 : « Charges de personnel »	591 600.00 €	75 : « Autres produits de gestion courante »	2 000.00 €
65 : « Autres charges de gestion courante »	557 706.02 €	70 : « produits de services » – cahm-crau »	5 000.00 €
		013 : « atténuation de charges »	4 000.00 €
Total dépenses réelles	1 866 006.02 €	Total recettes réelles	1 175 275.71 €
OPERATIONS D'ORDRE			
042 – 68 « dotations amortissements et provisions »	80 000.00 €	042 – 77 : « Amortissements des subventions d'investissement »	59 000.00 €
Total dépenses d'ordre	80 000.00 €	Total recettes d'ordre	59 000.00 €
		R002 : « excédent de fonctionnement reporté de 2024 »	711 730.31 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 946 006.02 €	Total des recettes de fonctionnement	1 946 006.02 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
20 : « Immobilisations incorporelles »	29 000.00 €	024 : « produits des cessions d'immobilisations »	10 000.00 €
21 : « Immobilisations corporelles »	69 482.47 €	13 : « Subvention d'investissement »	0.00 €
Total dépenses réelles	98 482.47 €	Total recettes réelles	10 000.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
040 - 13 « Subventions d'investissement »	59 000.00 €	040 – 28 : « amortissements des immobilisations »	80 000.00 €
Total dépenses d'ordre	59 000.00 €	Total recettes d'ordre	90 000.00 €
RESTES A REALISER 2024			
RESTES A REALISER 2024 « Immobilisations incorporelles »	0.00 €	RESTES A REALISER 2024 « Subventions d'investissements »	0.00 €
		R001 : « solde d'exécution positif reporté de 2024 »	67 482.47 €
Total des dépenses d'investissement	157 482.47 €	Total des recettes d'investissement	157 482.47 €

Le budget primitif 2025 s'élève à 2 103 488.49 €.

AUTORISE Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement),

FIXE la participation statutaire des membres du SYMCRAU pour l'exercice 2025 come établi dans le tableau ci-après :

MEMBRES	TAUX STATUTAIRE	PARTICIPATION 2024	PARTICIPATION 2025
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	60,90%	166 382,07 €	216 296,69 €
ACCM	19,20%	52 458,74 €	68 196,36 €
CCVBA (remplacement Mouriès Aureille)	1,60%	4 371,54 €	5 683,00 €
GPMM	18,30%	49 999,74 €	64 999,66 €
TOTAL MEMBRES TAUX STATUTAIRE		273 212,09 €	355 175,71 €
CA13	FORFAIT	3 000,00 €	3 000,00 €
UBC	FORFAIT	100,00 €	100,00 €
TOTAL MEMBRES FORFAIT		3 100,00 €	3 100,00 €
TOTAL MEMBRES		276 312,09 €	358 275,71 €

AUTORISE Madame la Présidente à signer la délibération du budget primitif 2025 et le budget primitif 2025,

AINSI fait et délibéré à Entressen, les an, mois et jour susdits.

**La Présidente du SYMCRAU,
Céline TRAMONTIN**



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.